

## Coordonnées du requérant

Nom de l'auteur de la demande		Adresse :	
Ville :	Province :	Code postal :	
Courriel :		Numéro de téléphone:	
Demandeur du permis : <input type="radio"/> Propriétaire <input type="radio"/> Représentant			
Nom du représentant (si différent de ci-dessus)		Adresse :	
Ville :	Province :	Code postal :	
Courriel :		Numéro de téléphone:	

## Type de permis

1.  Création ou élargissement d'une voie d'accès privée résidentielle pour une habitation unifamiliale, une ferme ou un champ (182 \$)
  - Avec fossé/inspection pour la construction d'un ponceau (ajouter 106 \$)
2.  Création d'une voie d'accès privée de ferme ou de champ (182 \$)
  - Avec fossé/inspection pour la construction d'un ponceau (ajouter 106 \$)
3.  Création ou élargissement d'une voie d'accès privée commerciale, industrielle ou d'immeuble à appartements
  - 1 à 49 places de stationnement (316 \$)       50 à 99 places de stationnement (632 \$)
  - 100 places de stationnement ou plus (806 \$)
4.  Accès temporaire (182 \$)
  - Avec fossé / inspection pour la construction d'un ponceau (ajouter 106 \$)
5.  Fermeture d'une voie d'accès superflue (182 \$)

Adresse de la propriété :

## Renseignements supplémentaires

Cette demande de voie d'accès privée est-elle soumise conjointement à une demande de permis de construire?

Oui       Non

Si oui, veuillez indiquer le numéro de la demande de permis de construire : \_\_\_\_\_

Existe-t-il des réserves qui empêchent l'accès à cette propriété (ou lot)?

Oui       Non

Cette propriété (ou lot) fait-elle partie d'un plan de lotissement?

Oui       Non

J'ai confirmé que l'entrée de cour proposée répond aux exigences du Règlement de zonage.

## Remarques :

- 1) Si cette demande de voie d'accès privée est soumise à l'avance en vue d'une demande de permis de construire s'appliquant à une nouvelle habitation résidentielle, veuillez noter que seul un permis temporaire peut être émis avant l'approbation du plan de nivellement et de drainage (s'il y a lieu).
- 2) À moins d'indication contraire de la part du personnel de l'Examen des demandes d'aménagement, il n'est pas nécessaire d'obtenir un permis de voie d'accès privée pour une nouvelle habitation résidentielle qui se trouve sur un lot d'un plan de lotissement ou du plan d'implantation.

## Exigences relatives au plan

Veillez déposer un dessin, un plan d'implantation, un plan de nivellement et de drainage ou un relevé d'arpentage indiquant clairement :

- les limites de propriété, les dimensions du terrain et l'emplacement de toutes les structures sur place;
- l'emplacement et la largeur des voies d'accès existantes et proposées;
- l'emplacement et les dimensions de tous les ponceaux prévus pour les entrées des propriétés proposées (s'il y a lieu);
- l'emplacement des bordures, des trottoirs et des éléments sur l'emprise (borne-fontaine, arbre, entre autres).

Remarques : Tous les requérants qui présentent une demande de voie d'accès privée résidentielle qui nécessite des ponceaux en vue de la construction d'une nouvelle habitation résidentielle sur un terrain doivent soumettre le plan de nivellement et de drainage approuvé avec la demande de voie d'accès privée.

\_\_\_\_\_  
Signature du demandeur

\_\_\_\_\_  
Date

Les renseignements personnels fournis sur le présent formulaire sont recueillis par la Ville d'Ottawa en vertu de la Loi de 2001 *sur les municipalités*, L.O. 2001, chap. 25, articles 8 à 10, dans sa version modifiée, en vue de l'administration et la délivrance des permis de voie d'accès privée donnant sur les voies municipales.

### Pour usage interne :

Centre du service à la clientèle		Nom du commis	
Numéro de reçu		Date	
Des droits non remboursables de		\$ sont joints. Adressez un chèque ou un mandat fait à l'ordre de la Ville d'Ottawa.	

